



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 06-25.03.2025 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du 25 mars 2025

Présents : 10

Votants : 9

Date de la convocation :

17.03.2025 L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil

Date d'affichage : Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
18.03.2025 prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de
M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET M., LE POTIER P., PICHON S.,

MM : M. CARRE L., DABILLY P., LACOMBE D., LIGONNIERE E., THIVELLIER D., URBANOVSKY L.

Absents Excusé : JACOB I. ayant donné procuration à PICHON S., TALON T.

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du Budget principal 2025

Le Maire fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	619 056.44€
Section d'INVESTISSEMENT	270 309.39€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **619 056.44€** en section de fonctionnement et **270 309.39€** en section d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,




Serge MOREAU